



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
Procurement and Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N° de FAX:
(306) 780-5232

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet : Camion benne à essieu tandem		Date 19 juin 2017
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-18-0402/A – PW-17-00787325		
Client Reference No. – N° de référence du client 201800402		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	14 :00 hr	CST (Central Standard Time) HNC (Heure Normale du Centre)
On / le :	29 Août, 2017	
Delivery – Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes – Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Tania Sentes, Procurement Officer		
Telephone No. – N° de téléphone 639-625-3463		Facsimile No. – N° de télécopieur 306-780-5232
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – N° de téléphone		Facsimile No. – N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1. Exigences relatives à la sécurité
- 1.2. Besoin
- 1.3. Compte rendu
- 1.4. Ombudsman de l'approvisionnement
- 1.5. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2. Présentation des soumissions
- 2.3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4. Lois applicables
- 2.5. Promotion du dépôt direct

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1. Procédures d'évaluation
- 4.2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1. Exigences relatives à la sécurité
- 6.2. Besoin
- 6.3. Clauses et conditions uniformisées
- 6.4. Durée du contrat
- 6.5. Responsables
- 6.6. Paiement
- 6.7. Instructions relatives à la facturation
- 6.8. Attestations et renseignements supplémentaires
- 6.9. Lois applicables
- 6.10. Ordre de priorité des documents
- 6.11. Ombudsman de l'approvisionnement
- 6.12. Instructions d'expédition - rendu droits acquittés
- 6.13. Livraison et déchargement
- 6.14. Clauses du Guide des CUA
- 6.15. Facteurs environnementaux

Liste des annexes :

- Annexe A Besoin
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Critères techniques obligatoires



- Annexe D Le Formulaire Intégrité – Coordonnées du Soumissionnaire
- Annexe E Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité



PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'attribution du contrat, pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité industrielle \(PSI\)](http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>).

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'annexe « A » des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4. Ombudsman de l'approvisionnement

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada pour offrir aux fournisseurs un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de contrats de moins de 25 000 \$ pour des biens et de moins de 100 000 \$ pour des services. Vous pouvez soulever des questions ou des préoccupations concernant une demande de soumissions ou l'attribution du contrat subséquent auprès du BOA par téléphone, au 1-866-734-5169, ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca. Vous pouvez également obtenir de plus amples informations sur les services qu'offre le BOA, en consultant son site Web, à l'adresse www.opo-boa.gc.ca.

1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).



PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère : Puisque la présente demande de propositions est lancée par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de la GRC au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par courriel à l'intention de la GRC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.



2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Promotion du dépôt direct

Les renseignements suivants ne sont pas liés au processus d'invitation à soumissionner :

Le gouvernement du Canada a lancé le projet de normalisation des chèques, qui vise à mettre fin à l'impression de relevés de paiement et à procéder par dépôt direct dans presque tous les cas. Pour l'instant, cette solution n'est offerte que lorsqu'un paiement en dollars canadiens est déposé dans un compte bancaire canadien. Afin d'être proactive, la Comptabilité générale de la GRC encourage l'inscription des fournisseurs de l'organisme en vue des changements qui seront apportés au processus de paiement

Si votre soumission est retenue dans le cadre du présent processus ou de toute autre invitation à soumissionner de la GRC, nous vous encourageons à vous inscrire au dépôt direct. Communiquez avec la Comptabilité générale de la GRC par courriel pour recevoir le formulaire *Demande d'adhésion du bénéficiaire au paiement électronique* ainsi que les directives pour le remplir.

Si vous avez des questions sur le projet de normalisation des chèques ou si vous souhaitez vous inscrire, écrivez à corporate_accounting@rcmp-grc.gc.ca.



PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I :** Soumission technique (un copie papier)
- Section II :** Soumission financière (un copie papier)
- Section III :** Attestations (un copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.



PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation technique et financière.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Consultez l'annexe C Critères techniques obligatoires

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, droits acquittés, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Si le soumissionnaire ne répond pas et ne collabore à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, sa soumission sera déclarée non recevable ou le non-respect de la demande ou de l'exigence constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu (annexe D), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement :

- Déclaration de condamnation à une infraction (s'il y a lieu)
- Documentation exigée

5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/index.shtml) (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/index.shtml)

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.



PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

L'entrepreneur est tenu de s'assurer que tous ses employés qui travailleront sur les lieux possèdent un droit de cote **accès aux emplacements** émis par la Sécurité ministérielle de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il est STRICTEMENT interdit de prendre ou de faire des copies de tout renseignement désigné ou classifié ou de prendre des biens du lieu de travail.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Modification touchant le nom du ministère: Puisque le présent contrat est lancé par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), il faut interpréter toute mention de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ou TPSGC ou de son ministre dans les clauses et conditions, y compris celles tirées des CCUA, comme désignant en fait la GRC ou son ministre.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

La date de livraison demandée est dans les dix (10) semaines suivant l'attribution du contrat, la meilleure date de livraison offerte et le _____, mais au plus tard le **01 mars 2018**.

La formation sur l'opération de l'appareil doit être terminée au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la livraison et avoir lieu à une date choisie par le responsable technique et l'entrepreneur.

6.4.2 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à Partie 6 .12 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés



6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Tania Sentes
Procurement Officer
Royal Canadian Mounted Police
Corporate Management Branch
5600 - 11th Ave
Regina, SK S4P 3J7
Téléphone: 639-625-3463
Télécopieur: 306-780-5232

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : *(Sera rempli à l'attribution du contrat.)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur : *(Sera rempli à l'attribution du contrat.)*

Le représentant de l'entrepreneur de projet pour le contrat est

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____



6.6. Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme dans l'annexe « B », selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA H1000C* (2008-05-12) Paiement unique

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Saskatchewan, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) – Biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) Annexe B, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (SRCL);
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (

6.11. Ombudsman de l'approvisionnement

6.11.1 Services de règlement des différends

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* veillera à proposer aux parties concernées un processus extrajudiciaire de règlement de leur différend, sur demande ou avec le consentement des parties, en vue de régler un différend entre elles au sujet de l'interprétation ou de l'application d'une modalité du présent contrat, et obtiendra leur consentement à en assumer les coûts.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.11.2 Administration du contrat

Les parties reconnaissent que l'ombudsman de l'approvisionnement nommé en vertu du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* examinera une plainte déposée par [*le fournisseur ou l'entrepreneur ou le nom de l'entité à qui ce contrat a été attribué*] concernant l'administration du contrat si les exigences du paragraphe 22.1(1) de la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* et les articles 15 et 16 du *Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement* ont été respectées, et si l'interprétation et l'application des modalités ainsi que de la portée du contrat ne sont pas contestées.

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement peut être joint par téléphone, au 1-866-734-5169 ou par courriel, à l'adresse boa-opo@boa-opo.gc.ca.

6.12 Instructions d'expédition - rendu droits acquittés

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2010 rendu droits acquittés (DDP) incluant tous les frais de livraison, les droits de douanes et les taxes applicables. RCMP 6101 Dewdney Avenue, Regina, SK



6.13 Livraison et déchargement

Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.

Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.

6.14 Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

G1005C (2016-01-28) Assurance - aucune exigence particulière

6.15 Facteurs environnementaux

S'il y a lieu, on invite les fournisseurs à prendre en compte les facteurs environnementaux suivants :

Livrables :

- Fournir les versions électroniques des projets de rapports, rapports finaux et soumissions. Si de la documentation papier est nécessaire, veuillez imprimer en noir et blanc, recto verso, à moins d'avis contraire du chargé de projet.
- Si de la documentation papier est nécessaire, utiliser du papier contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées.
- Recycler tous les documents imprimés inutiles (en conformité avec les conditions relatives à la sécurité).

Exigences de livraison :

- Diminuer l'emballage.
- Utiliser du matériel d'emballage recyclé.
- Réutiliser l'emballage.
- Inclure un programme de récupération de l'emballage.
- Réduire ou éliminer les toxines dans l'emballage



ANNEXE « A »

BESOIN

Conformément aux spécifications et aux modalités figurant dans la demande de propositions, fournir et livrer un (1) camion benne de cinq tonnes neuf (du modèle 2017 ou du modèle en cours de production à la date de clôture de la demande de soumissions) à la Gendarmerie royale du Canada et en assurer le déchargement et l'entretien.

Le camion benne doit comprendre les caractéristiques suivantes :

A.	Le camion doit être neuf et être du modèle 2017 ou du modèle en cours de production à la date de clôture de la demande de soumissions.
B.	Le camion doit être conforme aux lois, aux règlements et aux normes industrielles pertinents qui étaient en vigueur au Canada au moment de la construction et qui régissent la construction, la sécurité et le niveau de bruit et de pollution.
C.	Le camion doit être conforme en tous points aux règlements du <i>Highway Act</i> de la Saskatchewan.
D.	Le camion doit être conforme aux normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) pertinentes.
E	Spécifications de base
1.	Le camion doit avoir un poids nominal brut d'au moins 52 000 lb.
2.	Le camion doit avoir un empattement d'au moins 174 po, mais ce dernier ne doit pas dépasser 215 po.
3.	Le châssis doit pouvoir loger une benne à gravier en acier de 15 pi x 8 pi x 32 po (d'une capacité approximative de 12 verges cubes), à tout le moins.
4.	Le camion doit être doté d'un dispositif d'attelage de remorque de classe III, au minimum – un feu de recul doit être intégré à la plaque d'attelage, qui doit comporter un récepteur en acier de 2 po.
5.	Le camion doit être doté d'un faisceau de câbles à sept broches pour remorque.
6.	Des garde-boue doivent être installés et être accompagnés de supports pour garde-boue antiprojection.
7.	Le camion doit être doté d'une benne.
F	Moteur
1.	a) Moteur diesel b) Cylindrée minimale : 6,5 L c) Puissance minimale : 260 HP d) Turbocompresseur d'au moins 660 lb/pi
2.	Alternateur d'au moins 160 ampères
3.	Compresseur doté d'une soupape de sûreté interne et d'un dessiccateur d'air.
4.	a) Deux batteries de 12 volts sans entretien b) Intensité du courant au démarrage à froid d'au moins 535 ampères c) Déconnexion nécessaire à l'installation
5.	Chauffe-moteur d'au moins 120 volts
6.	Tuyau arrière d'échappement vertical
7.	Réservoir de carburant en aluminium d'au moins 189 litres (environ 50 gallons)
G	Groupe motopropulseur/Boîte de vitesses
1.	Boîte de vitesses automatique Allison 3500 RDS dotée d'une prise de mouvement – ou l'équivalent.
H.	Essieux
1.	Essieu tandem à roues jumelées
2.	Essieux arrière – dotés d'un différentiel interponts



I.	Direction
1.	Direction entièrement assistée
J.	Freins
1.	Freins pneumatiques dotés de régleurs de jeu automatiques et d'un système antipatinage.
2.	Garnitures exemptes d'amiante
3.	Système de freinage antiblocage pneumatique
4.	Frein de stationnement/secours séparé des freins de service
K.	Suspensions avant et arrière
1.	Suspension arrière – capacité minimale de 40 000 lb
2.	Suspension avant – capacité minimale de 12 000 lb
3.	Suspension avant – ressort à lames dégressives ou l'équivalent
L.	Roues et pneus
1.	Toutes les roues doivent être des roues à centrage par moyeu dotées de dix trous.
2.	Les pneus et les roues avant et arrière doivent être conformes au poids nominal brut du véhicule.
3.	Les pneus avant doivent être des pneus radiaux neige-boue 12R22.5 à 14 plis, au minimum.
4.	Les pneus arrière doivent être des pneus radiaux neige-boue 11R22.5 à 14 plis, au minimum.
5.	Pneu de secours pleine grandeur – conforme aux spécifications des roues et des pneus arrière
M.	Cadre
1.	Cadre double renforcé droit en acier robuste doté de profilés en C.
2.	Limite d'élasticité minimale de 110 000 livres par pouce carré (lb/po ²)
3.	Espacement minimal entre les longerons : 34 po
4.	Des crochets de remorquage doivent être installés à l'avant.
N.	Poste de conduite
1.	Cabine conventionnelle à configuration pneumatique
2.	Rétroviseurs doubles chauffants West Coast dotés d'un logement en acier inoxydable – côtés droit et gauche
3.	Rétroviseurs convexes auxiliaires de 8 po fixés sous les rétroviseurs principaux – côtés droit et gauche
4.	Pare-brise teinté
5.	Revêtement de sol antidérapant Safe-T-Tread installé à l'entrée du côté droit/gauche
6.	Vitres des portières électriques
7.	Serrures des portières électriques
8.	Cabine entièrement isolée dotée de panneaux de portière en vinyle ou l'équivalent et d'un revêtement de toit ou l'équivalent.
9.	La cabine doit être équipée d'une trousse d'isolation pour conditions météo extrêmes.
10.	La cabine doit être dotée d'un revêtement qui réduit le bruit.
11.	Les sièges conducteur et passager doivent être dotés d'une suspension pneumatique, d'un dossier élevé, d'un soutien lombaire, d'un revêtement en tissu et d'accoudoirs et être de type baquet.
12.	Les sièges conducteur et passager doivent être équipés de ceintures à trois points d'arrimage.
13.	La cabine doit être équipée d'au moins deux (2) lecteurs de carte au plafond.
14.	La cabine doit être équipée de poignées montoirs (des côtés droit et gauche), ce qui vise à faciliter l'accès à celle-ci.
15.	La cabine doit être équipée d'une chaufferette/d'un dégivreur et d'un climatiseur.
16.	La cabine doit être équipée d'une radio AM/FM dotée d'une horloge.
17.	La cabine doit être équipée d'essuie-glaces intermittents à deux vitesses dotés d'une commande pour le liquide lave-glace.
18.	Deux klaxons électriques
19.	La cabine doit comprendre les indicateurs suivants :



	<ul style="list-style-type: none">a) Indicateur électrique de niveau du liquide de refroidissementb) Indicateur de température de la boîte de vitessesc) Indicateurs de niveau de carburantd) Indicateur de pression d'huilee) Indicateur de température d'eau de refroidissementf) Manomètre à air comprimé avec avertisseur de basse pression d'airg) Ampèremètre/voltmètreh) Indicateur de vitesse en kilomètres/compteur kilométriquei) Tachymètrej) Horomètrek) Manomètre d'admissionl) Commutateur de ralenti accélérém) Système de régulation des conditions ambiantes – climatisation et chauffage
20.	Le tableau de bord doit comprendre les voyants suivants : <ul style="list-style-type: none">a) Voyant de basse pression d'huileb) Voyant de température élevée du liquide de refroidissementc) Voyant de basse pression d'aird) Voyant de frein de stationnemente) Voyant de récepteur hydraulique
21.	Clignotant mécanique
22.	Volant inclinable
23.	Commutateur des phares et commutateur des feux de gabarit distincts
24.	La couleur de l'intérieur de la cabine doit être conforme aux normes de l'industrie.
25.	Le revêtement de plancher de la cabine doit être fait de caoutchouc ou d'un matériau équivalent et recouvrir tout le plancher.
O.	Dispositifs d'éclairage extérieur
1.	Tous les dispositifs d'éclairage du véhicule, à l'exception des phares, doivent être à DEL.
2.	Feux de recul scellés et fixés au châssis
3.	Phares avec feux de jour
4.	Cinq feux de gabarit fixés sur le toit
P.	Éclairage supplémentaire
1.	Le camion doit être doté d'une alarme de recul qui est actionnée automatiquement quand il est en marche arrière.
Q.	Peinture
1.	L'extérieur de la cabine doit être conforme aux normes de l'industrie.
2.	Le châssis/cadre doit être conforme aux normes de l'industrie.
R.	Équipement installé
1.	La benne doit être une benne à gravier en acier d'au moins 15 pi x 8 pi x 32 po d'une capacité approximative de 12 verges cubes et dotée de chaînes d'épandage.
2.	<ul style="list-style-type: none">a) Hayon incliné d'au moins 48 po;b) pneumatique;c) et commandé à l'aide d'un commutateur fixé dans la cabine.
3.	Ensemble prise de mouvement/pompe avec commandes pneumatiques et filtre à huile de retour avec vanne d'arrêt. Doit pouvoir être actionné pendant que le camion est en mouvement. (Les commandes de prise de mouvement, de hayon et de levage doivent pouvoir être actionnées de la main droite à partir du siège conducteur.)
4.	Vibrateur d'au moins 12 volts fixé à l'avant de la benne, dans le châssis.
5.	Deux (2) panneaux latéraux amovibles en acier de calibre 10 (au minimum) et de 10 po de hauteur
6.	Pare-pierres conforme aux normes du fabricant et renforcé pour empêcher la déformation.
7.	Un (1) escabeau pliant doit être installé du côté passager, à l'arrière.



8.	La barre de sûreté, conçue pour maintenir la benne en position levée pendant la maintenance, doit être peinte d'une couleur très visible.
9.	Benne câblée et éclairée de manière à respecter toutes les exigences des NSVAC, éclairage à DEL et feux de balisage
10.	Un dispositif de protection contre la surpression doit être installé afin de prévenir la surcharge du système hydraulique lorsque le mécanisme de levage est en fin de course.
11.	Le camion doit être doté d'une chaîne de sécurité et d'un ressort entre les cadres basculants pour empêcher la benne de basculer au-delà de la limite prévue.
12.	La peinture doit être d'une seule couleur, conformément aux normes de l'industrie.
13.	Le système de couverture du chargement consiste en un système de bâchage entièrement rétractable de l'avant à l'arrière doté d'une bâche maillée noire et de bras pivotants. Les bras pivotants ne doivent pas nuire au chargement latéral. La bâche et les bras doivent être fixés à l'avant de la benne.
14.	Le mécanisme de levage doit être doté d'un vérin télescopique de 20 tonnes, à tout le moins, fixé à l'avant, ainsi que d'un vérin hydraulique à plusieurs étages, d'une pompe hydraulique, d'un réservoir et de commandes.
S. Garantie	
1.	La période de garantie sera d'une durée de douze (12) mois après la livraison et l'acceptation du produit, ou la durée normale de la garantie de l'entrepreneur ou du fabricant, le délai le plus long étant retenu. Tous les coûts liés aux travaux effectués au titre de la garantie doivent être compris dans le prix. Les travaux d'entretien non couverts par la garantie et le service après-vente doivent être facturés séparément.
2.	Une (1) copie papier en français de la garantie standard du fabricant pour la cabine, le châssis et la benne doit être fournie.
T. Manuels	
1.	Deux (2) copies en français (en version papier ou PDF numérique) d'un manuel de réparation en atelier identifiant avec précision tous les composants de l'équipement fourni
2.	Deux (2) copies en français (en version papier ou PDF numérique) d'un manuel de pièces de rechange identifiant avec précision tous les composants de l'équipement fourni
3.	Deux (2) copies en français (en version papier ou PDF numérique) d'un manuel d'utilisation du véhicule et de chaque accessoire pertinent
U. Formation	
1.	La formation doit être offerte en français par des instructeurs possédant les attestations requises pour utiliser et entretenir l'équipement en question. Le niveau de connaissance, de compétence et d'habileté offert par la formation permettra au personnel d'utiliser et d'entretenir l'équipement en toute sécurité et conformément aux instructions du fabricant. Tout appui didactique nécessaire à la formation, autre que le manuel d'utilisation, le manuel d'entretien/catalogue des pièces accompagnant l'équipement, doit être fourni aux participants. a) La formation sera offerte à au plus (8) personnes. b) La formation doit être offerte au plus tard cinq (5) jours ouvrables après la livraison et avoir lieu à une date choisie par le responsable technique et l'entrepreneur. c) La formation doit être offerte à l'École de la GRC, Division Dépôt, à Regina (Saskatchewan).
V. Réparation	
1.	Les travaux de réparation doivent être effectués par un représentant autorisé dans un rayon de 100 kilomètres de Regina (Saskatchewan).
2.	Le représentant autorisé doit entreprendre les travaux dans les 24 heures suivant la réception de l'avis de réparation à l'installation visée.
3.	Le représentant autorisé doit pouvoir accéder rapidement à l'inventaire des pièces nécessaires à la maintenance et à la réparation et pouvoir obtenir auprès d'un distributeur autorisé toute pièce qui n'est généralement pas en stock, et ce, en moins de 72 heures.



W. Livraison	
1.	Le véhicule doit être lubrifié et entretenu avant la livraison à l'aide de tous les lubrifiants et les produits connexes convenant aux conditions météorologiques dans lesquelles il sera utilisé.
2.	Le véhicule doit être livré avec au moins quarante-cinq (45) litres de carburant dans le réservoir à carburant.
3.	Toute la documentation requise par l'autorité provinciale compétente pour que le véhicule soit autorisé à rouler sur les routes doit être fournie au destinataire lors de la livraison.
4.	Le véhicule doit être livré avec au moins deux (2) trousseaux de clés.



Annexe « B »
BASE DE PAIEMENT

Prix unitaires fermes sont en dollars canadiens, en excluant la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH), mais incluant Incoterms 2010DDP — Rendu droits acquittés, frais de déchargement, et droits de douane et taxes d'accise canadiens.

L'Annexe B doit être remplie en son entier faute de quoi l'offre ou la soumission sera déclarée irrecevable et sera rejetée.

Description	Quantité	Unité de sortie	Prix total
a) un (1) Camion benne à essieu tandem, en conformité avec l'Annexe A, livraison à Edmonton, Alberta	1	Chacune	\$

Fabricant : _____

Modèle : _____

Année : _____



ANNEXE C

Critères techniques obligatoires

Les soumissionnaires devront indiquer s'ils respectent ou non les critères obligatoires. Ils doivent aussi faire parvenir un (1) copie des documents suffisamment détaillés sur la marque et le modèle proposés afin de bien démontrer en quoi ils sont conformes aux exigences et indiquer la page des documents où l'exigence est mentionnée.

Lorsque le poids, les mesures ou autres caractéristiques sont indiqués de façon approximative (maximum ou minimum), le soumissionnaire doit indiquer les chiffres du fabricant.

La Gendarmerie royale du Canada n'est pas tenue de demander des précisions quant aux soumissions ou à la documentation technique fournie.

Toute proposition qui ne satisfait pas aux critères suivants sera jugée non conforme et par conséquent, ne sera pas prise en considération.

LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR, AVEC SA SOUMISSION, UNE PREUVE QU'IL EST UN CONSTRUCTEUR OU UN REVENDEUR AUTORISÉ POUR LE VÉHICULE OFFERT

Les spécifications suivantes doivent être respectées :

Art.	Critère	Conformité		Commentaires et renvois
		Oui	Non	
A.	Le camion doit être neuf et être du modèle 2017 ou du modèle en cours de production à la date de clôture de la demande de soumissions.			
B.	Le camion doit être conforme aux lois, aux règlements et aux normes industrielles pertinents qui étaient en vigueur au Canada au moment de la construction et qui régissent la construction, la sécurité et le niveau de bruit et de pollution.			
C.	Le camion doit être conforme en tous points aux règlements du <i>Highway Act</i> de la Saskatchewan.			
D.	Le camion doit être conforme aux normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) pertinentes.			
E.	Spécifications de base			
1.	Le camion doit avoir un poids nominal brut d'au moins 52 000 lb.			
2.	Le camion doit avoir un empattement d'au moins 174 po, mais ce dernier ne doit pas dépasser 215 po.			
3.	Le châssis doit pouvoir loger une benne à gravier en acier de 15 pi x 8 pi x 32 po (d'une capacité approximative de 12 verges cubes), à tout le moins.			
4.	Le camion doit être doté d'un dispositif d'attelage de remorque de classe III, au minimum – un feu de recul doit être intégré à la plaque d'attelage, qui doit comporter un récepteur en acier de 2 po.			
5.	Le camion doit être doté d'un faisceau de câbles à sept broches pour remorque.			



6.	Des garde-boue doivent être installés et être accompagnés de supports pour garde-boue antiprojection.			
7.	Le camion doit être doté d'une benne.			
F. Moteur				
1.	a) Moteur diesel b) Cylindrée minimale : 6,5 L c) Puissance minimale : 260 HP d) Turbocompresseur d'au moins 660 lb/pi			
2.	Alternateur d'au moins 160 ampères			
3.	Compresseur doté d'une soupape de sûreté interne et d'un dessiccateur d'air.			
4.	a) Deux batteries de 12 volts sans entretien b) Intensité du courant au démarrage à froid d'au moins 535 ampères c) Déconnexion nécessaire à l'installation			
5.	Chauffe-moteur d'au moins 120 volts			
6.	Tuyau arrière d'échappement vertical			
7.	Réservoir de carburant en aluminium d'au moins 189 litres (environ 50 gallons)			
G Groupe motopropulseur/Boîte de vitesses				
1.	Boîte de vitesses automatique Allison 3500 RDS dotée d'une prise de mouvement – ou l'équivalent.			
H. Essieux				
1.	Essieu tandem à roues jumelées			
2.	Essieux arrière – dotés d'un différentiel interponts			
I. Direction				
1.	Direction entièrement assistée			
J. Freins				
1.	Freins pneumatiques dotés de régleurs de jeu automatiques et d'un système antipatinage.			
2.	Garnitures exemptes d'amiante			
3.	Système de freinage antiblocage pneumatique			
4.	Frein de stationnement/secours séparé des freins de service			
K. Suspensions avant et arrière				
1.	Suspension arrière – capacité minimale de 40 000 lb			
2.	Suspension avant – capacité minimale de 12 000 lb			
3.	Suspension avant – ressort à lames dégressives ou l'équivalent			
L. Roues et pneus				
1.	Toutes les roues doivent être des roues à centrage par moyeu dotées de dix trous.			



2.	Les pneus et les roues avant et arrière doivent être conformes au poids nominal brut du véhicule.			
3.	Les pneus avant doivent être des pneus radiaux neige-boue 12R22.5 à 14 plis, au minimum.			
4.	Les pneus arrière doivent être des pneus radiaux neige-boue 11R22.5 à 14 plis, au minimum.			
5.	Pneu de secours pleine grandeur – conforme aux spécifications des roues et des pneus arrière			
M. Cadre				
1.	Cadre double renforcé droit en acier robuste doté de profilés en C.			
2.	Limite d'élasticité minimale de 110 000 livres par pouce carré (lb/po ²)			
3.	Espacement minimal entre les longerons : 34 po			
4.	Des crochets de remorquage doivent être installés à l'avant.			
N. Poste de conduite				
1.	Cabine conventionnelle à configuration pneumatique			
2.	Rétroviseurs doubles chauffants West Coast dotés d'un logement en acier inoxydable – côtés droit et gauche			
3.	Rétroviseurs convexes auxiliaires de 8 po fixés sous les rétroviseurs principaux – côtés droit et gauche			
4.	Pare-brise teinté			
5.	Revêtement de sol antidérapant Safe-T-Tread installé à l'entrée du côté droit/gauche			
6.	Vitres des portières électriques			
7.	Serrures des portières électriques			
8.	Cabine entièrement isolée dotée de panneaux de portière en vinyle ou l'équivalent et d'un revêtement de toit ou l'équivalent.			
9.	La cabine doit être équipée d'une trousse d'isolation pour conditions météo extrêmes.			
10.	La cabine doit être dotée d'un revêtement qui réduit le bruit.			
11.	Les sièges conducteur et passager doivent être dotés d'une suspension pneumatique, d'un dossier élevé, d'un soutien lombaire, d'un revêtement en tissu et d'accoudoirs et être de type baquet.			
12.	Les sièges conducteur et passager doivent être équipés de ceintures à trois points d'arrimage.			
13.	La cabine doit être équipée d'au moins deux (2) lecteurs de carte au plafond.			
14.	La cabine doit être équipée de poignées montoirs (des côtés droit et gauche), ce qui vise à faciliter l'accès à celle-ci.			
15.	La cabine doit être équipée d'une chaufferette/d'un dégivreur et d'un climatiseur.			



16.	La cabine doit être équipée d'une radio AM/FM dotée d'une horloge.			
17.	La cabine doit être équipée d'essuie-glaces intermittents à deux vitesses dotés d'une commande pour le liquide lave-glace.			
18.	Deux klaxons électriques			
19.	La cabine doit comprendre les indicateurs suivants : a) Indicateur électrique de niveau du liquide de refroidissement b) Indicateur de température de la boîte de vitesses c) Indicateurs de niveau de carburant d) Indicateur de pression d'huile e) Indicateur de température d'eau de refroidissement f) Manomètre à air comprimé avec avertisseur de basse pression d'air g) Ampèremètre/voltmètre h) Indicateur de vitesse en kilomètres/compteur kilométrique i) Tachymètre j) Horomètre k) Manomètre d'admission l) Commutateur de ralenti accéléré m) Système de régulation des conditions ambiantes – climatisation et chauffage			
20.	Le tableau de bord doit comprendre les voyants suivants : a) Voyant de basse pression d'huile b) Voyant de température élevée du liquide de refroidissement c) Voyant de basse pression d'air d) Voyant de frein de stationnement e) Voyant de récepteur hydraulique			
21.	Clignotant mécanique			
22.	Volant inclinable			
23.	Commutateur des phares et commutateur des feux de gabarit distincts			
24.	La couleur de l'intérieur de la cabine doit être conforme aux normes de l'industrie.			
25.	Le revêtement de plancher de la cabine doit être fait de caoutchouc ou d'un matériau équivalent et recouvrir tout le plancher.			
O.	Dispositifs d'éclairage extérieur			
1.	Tous les dispositifs d'éclairage du véhicule, à l'exception des phares, doivent être à DEL.			
2.	Feux de recul scellés et fixés au châssis			
3.	Phares avec feux de jour			
4.	Cinq feux de gabarit fixés sur le toit			
P.	Éclairage supplémentaire			



1.	Le camion doit être doté d'une alarme de recul qui est actionnée automatiquement quand il est en marche arrière.			
Q. Peinture				
1.	L'extérieur de la cabine doit être conforme aux normes de l'industrie.			
2.	Le châssis/cadre doit être conforme aux normes de l'industrie.			
R. Équipement installé				
1.	La benne doit être une benne à gravier en acier d'au moins 15 pi x 8 pi x 32 po d'une capacité approximative de 12 verges cubes et dotée de chaînes d'épandage.			
2.	a) Hayon incliné d'au moins 48 po; b) pneumatique; c) et commandé à l'aide d'un commutateur fixé dans la cabine.			
3.	Ensemble prise de mouvement/pompe avec commandes pneumatiques et filtre à huile de retour avec vanne d'arrêt. Doit pouvoir être actionné pendant que le camion est en mouvement. (Les commandes de prise de mouvement, de hayon et de levage doivent pouvoir être actionnées de la main droite à partir du siège conducteur.)			
4.	Vibrateur d'au moins 12 volts fixé à l'avant de la benne, dans le châssis.			
5.	Deux (2) panneaux latéraux amovibles en acier de calibre 10 (au minimum) et de 10 po de hauteur			
6.	Pare-pierres conforme aux normes du fabricant et renforcé pour empêcher la déformation.			
7.	Un (1) escabeau pliant doit être installé du côté passager, à l'arrière.			
8.	La barre de sûreté, conçue pour maintenir la benne en position levée pendant la maintenance, doit être peinte d'une couleur très visible.			
9.	Benne câblée et éclairée de manière à respecter toutes les exigences des NSVAC, éclairage à DEL et feux de balisage			
10.	Un dispositif de protection contre la surpression doit être installé afin de prévenir la surcharge du système hydraulique lorsque le mécanisme de levage est en fin de course.			
11.	Le camion doit être doté d'une chaîne de sécurité et d'un ressort entre les cadres basculants pour empêcher la benne de basculer au-delà de la limite prévue.			
12.	La peinture doit être d'une seule couleur, conformément aux normes de l'industrie.			
13.	Le système de couverture du chargement consiste en un système de bâchage entièrement			



	rétractable de l'avant à l'arrière doté d'une bâche maillée noire et de bras pivotants. Les bras pivotants ne doivent pas nuire au chargement latéral. La bâche et les bras doivent être fixés à l'avant de la benne.			
14.	Le mécanisme de levage doit être doté d'un vérin télescopique de 20 tonnes, à tout le moins, fixé à l'avant, ainsi que d'un vérin hydraulique à plusieurs étages, d'une pompe hydraulique, d'un réservoir et de commandes.			
V.	Réparation			
	<p>Les travaux de réparation doivent être effectués par un représentant autorisé dans un rayon de 100 kilomètres de Regina (Saskatchewan).</p> <p>Le représentant autorisé doit entreprendre les travaux dans les 24 heures suivant la réception de l'avis de réparation à l'installation visée.</p> <p>Le représentant autorisé doit pouvoir accéder rapidement à l'inventaire des pièces nécessaires à la maintenance et à la réparation et pouvoir obtenir auprès d'un distributeur autorisé toute pièce qui n'est généralement pas en stock, et ce, en moins de 72 heures.</p>			<p>Distance entre l'adresse de livraison et l'adresse du concessionnaire ou représentant autorisé : _____ km</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____ _____ _____</p> <p>Téléphone : _____</p>



**ANNEXE “D”
LE FORMULAIRE INTÉGRITÉ - COORDONNÉES DU SOUMISSIONNAIRE**

En conformité avec le nouveau régime d'intégrité du gouvernement du Canada, tous les soumissionnaires doivent fournir les renseignements ci-dessous avant l'attribution du contrat.

Attestations préalables à l'attribution du contrat et les renseignements supplémentaires

Attestations préalables à l'attribution du contrat et les renseignements supplémentaires listés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou l'un de ces renseignements n'est pas rempli et fourni tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Dispositions du Régime d'intégrité – Documents requis

En conformité avec la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir la documentation requise, le cas échéant, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

- Individu Entreprise Entreprise commune

Nom légal de l'entreprise : _____

D'un autre nom: _____
(Nom de votre entreprise fonctionne sous si différente de votre nom légal de l'entreprise.)

Adresse : _____

Ville et province : _____

Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Numéro de TPS ou d'entreprise : _____

L'ensemble du BN ou GST a 15 caractères. (Ex: 123456789 RT0001)

Si vous n'avez pas de numéro de taxe sur les produits et services (TPS) ou d'entreprise, fournissez votre numéro d'assurance sociale (NAS). _____

Noms de tous les membres de votre conseil d'administration, propriétaires ou propriétaire unique (le cas échéant) :

<u>Nom Complet</u>	<u>S'il vous plaît indiquer si elles sont un conseil d'administration, propriétaires ou du propriétaire:</u>

ANNEX E- SRCL



Government of Canada / Gouvernement du Canada

SRCL #201711118574

Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

TDIV

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine RCMP		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction Depot Division - Transport Services
3 a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Specialty mechanic vehicle and equipment operation training on new Depot vehicles, trucks, etc. CB.		
5 a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5 b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6 a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6 b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6 c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité

Canada





Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8 Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
 If Yes, indicate the level of sensitivity:
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9 Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
 Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input checked="" type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | <i>FA2 with Escort. CB.</i> | | |

Special comments:
 Commentaires spéciaux : The supplier will be escorted at all times - Facility access with escort

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10 b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
 If Yes, will unscreened personnel be escorted?
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11 a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11 c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11 d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11 e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



Contract Number / Numéro du contrat
Security Classification / Classification de sécurité

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur

For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC						
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRES SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	
				CONFIDENTIEL		TRES SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRES SECRET	
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support T																	
IT Link / Lien électronique																	

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).